



## Droit après regroupement familial et violence conjugale

Par **Charlenebardi**, le **19/01/2018 à 21:43**

Je suis en France depuis 6 mois dans le cadre d'un regroupement familial mon mari est français d'origine algérienne. En arrivant je me suis retrouvée au domicile de mes beaux parents dans une pièce insalubre où on arrivait à peine à bouger tellement petites, un lit une place et rien d'autre. Mon époux dormait au salon ça ne le dérangeait apparemment pas ce manque d'intimité. On est les uns sur les autres dans un petit t3 7 personnes adultes. !? Bon bref j'ai eu mon récépissé

La j'attends mon titre de séjour depuis mon arrivée je n'ai aucune vie de couple en plus mon mari est très violent et me roue de coups à chaque fois que je manifeste l'envie de sortir ou mon mécontentement. Je ne peux faire marche arrière et retourner dans mon pays ma famille était contre cette union vu que le milieu est différent sur tous les plans mais j'étais loin d'imaginer que le fossé était aussi profond. Si quelqu'un peut m'orienter et me dire quoi et comment faire pour m'en sortir je suis désespérée !!?

**les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse**

Par **youris**, le **20/01/2018 à 09:31**

la procédure de regroupement familial ne s'applique pas quand le conjoint est français, elle ne s'applique que lorsque les 2 époux sont étrangers et il y a des conditions de logement.

avez-vous déposé une plainte contre les coups de votre mari ?

si vous quittez votre mari et qu'il n'y ait plus de communauté de vie, vous risquez de perdre votre titre de séjour.

Par **Charlenebardi**, le **20/01/2018 à 16:31**

Merci pour votre réponse. Non je n'ai déposé aucune plainte. Mais jusqu'à quand ou jusqu'où je vais supporter je ne saurais le dire. Pour moi c'est galère

Par **Visiteur**, le **20/01/2018 à 18:01**

Bjr,  
Et vous n'avez pas envisagé la fuite ?